

## Guide Commencez à épargner

Adhérez à votre régime d'épargne au travail et profitez de :

- + cotisations de l'employeur
- + moyens faciles d'épargner
- + frais concurrentiels
- + placements simples
- + conseils adaptés à vos besoins

# bienvenue



Rapprochez-vous de vos objectifs financiers en épargnant avec un coup de pouce de votre employeur et de la Sun Life. Pour votre employeur et nous, il est important que vous puissiez prendre votre retraite au moment souhaité et que votre argent ne soit pas une source d'inquiétude d'ici là. Laissez-nous vous accompagner sur ce parcours!

Le présent guide décrit les avantages du **Régime enregistré d'épargne-retraite de Mohawk Canada Corp** et ce qui le distingue des autres outils d'épargne offerts ailleurs, et il vous explique comment adhérer au régime.

Vous pouvez nous joindre d'une foule de façons avec votre téléphone, votre tablette ou votre ordinateur. Dans tous les cas, vous pouvez compter sur une approche humaine – de la part d'Ella, notre coach numérique, ou de notre équipe de soutien en direct :



Rendez-vous sur **masunlife.ca** pour surveiller la progression de votre épargne et apprendre tout ce qu'il faut savoir sur la retraite. Obtenez des conseils d'épargne pratiques de la part d'Ella ou cliquez sur **Clavardez maintenant** pour obtenir un soutien en temps réel.



Téléchargez **l'appli ma Sun Life mobile** pour vérifier vos soldes, suivre vos placements et plus encore, où que vous soyez.



Nous sommes là pour vous aider – dans plus de 190 langues :

**1-866-733-8613** | du lundi au vendredi | entre 8 h et 20 h HE



Visitez la page **sunlife.ca/monargent** pour vous inscrire au webinaire **Branchez-vous à votre argent**. Vous apprendrez comment utiliser nos outils et nos ressources pour gérer votre argent.



Nous vous accompagnons à chaque étape du processus, de votre adhésion au régime jusqu'à votre départ à la retraite. Nous pouvons vous donner un coup de main pour l'adhésion, la sélection des produits et des fonds et pour savoir comment tirer le maximum du régime. Appelez-nous au numéro ci-dessus pendant nos heures d'ouverture.

# mesures à prendre

Le présent guide vous explique tout ce que vous devez faire pour adhérer au régime et commencer à épargner. Vous n'avez qu'à suivre les étapes indiquées dans l'aide-mémoire ci-dessous.

## aller à [masunlife.ca](https://masunlife.ca)

- Ouvrez une session sur [masunlife.ca](https://masunlife.ca) avec le code d'accès 12956 et le mot de passe 260544 fournis par votre employeur. Une fois dans le site, vous pouvez en apprendre davantage sur les fonds de placement offerts par le régime et utiliser nos outils pour épargner et investir.

## apprendre

### page 4

- Découvrez les avantages offerts par le régime et pourquoi vous devriez y adhérer.

## investir

### page 7

- Comprenez les options de placement offertes par le régime. Obtenez des instructions détaillées pour vous aider à choisir vos options de placement.

## adhérer

### page 11

- Suivez les étapes pour adhérer au régime.





# apprendre



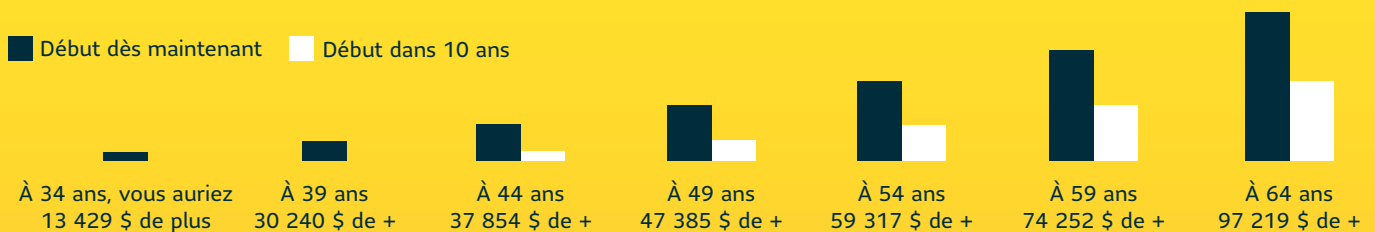
Inspirez-vous de ceux qui sont passés par là avant vous. Voici les conseils des retraités à l'intention de ceux d'entre nous qui sont encore au travail :



Source : Rapport sur la retraite aujourd'hui 2016 de la Sun Life

## Rien ne vaut le temps pour faire fructifier votre argent.

« Commencez tôt à épargner ». C'est le principal conseil que les retraités d'aujourd'hui ont pour vous, et nous sommes du même avis. Voyez comment une personne de 29 ans qui commence à épargner 200 \$ par mois à partir de **maintenant** et non dans **10 ans** pourra accumuler plus d'argent en vue de sa retraite (97 219 \$ de plus, pour être exact) :



Ces données sont tirées du calculateur *Épargner aujourd'hui, avoir plus demain* sur [masunlife.ca](https://www.masunlife.ca).

## Votre avenir est radieux, car votre employeur a mis en place pour vous un excellent régime. Voici ses avantages :

		
<p><b>Votre employeur cotise au régime</b></p> <p>C'est un grand avantage – qui d'autre donne un tel coup de pouce à votre épargne?</p>	<p><b>Vous cotisez directement par retenues salariales</b></p> <p>C'est facile et vous profitez d'économies d'impôt immédiates.</p>	<p><b>Avantages fiscaux</b></p> <p>Vos cotisations au REER pourraient vous valoir une réduction d'impôt. De plus, l'argent de votre REER s'accumule à l'abri de l'impôt jusqu'au jour où vous le retirez.</p>
		
<p><b>Options de placement exclusives*</b></p> <p>Vous ne trouverez pas ces fonds dans une banque ou une société de fonds communs de placement. Allez à la page 7 pour plus d'information.</p>	<p><b>Regroupez à la Sun Life l'épargne que vous détenez ailleurs</b></p> <p>Avec nous, vous payez des frais concurrentiels et vous pouvez placer votre argent dans une variété de fonds que nous sommes les seuls à offrir. Vous bâtirez votre épargne plus vite, à un seul et même endroit.</p>	<p><b>Accès à des outils et à des vidéos en ligne pour épargner plus facilement*</b></p> <p>Obtenez de l'aide sur des sujets financiers, le choix de vos placements, et plus encore.</p>

### À la Sun Life, vous payez des frais\* concurrentiels. Une raison de plus pour investir avec nous.

Grâce au pouvoir d'achat combiné de votre employeur et de la Sun Life, vos frais de placements sont généralement plus concurrentiels que ceux qu'un épargnant moyen aurait à payer dans une banque ou une société de fonds communs de placement pour des fonds gérés de manière similaire. En payant des frais moins élevés, vous investissez et faites fructifier une plus grande part de votre argent durement gagné.

Le tableau ci-dessous montre combien vous pouvez épargner en plus au fil du temps à la Sun Life par rapport à une banque – voyez à quel point un écart de 1 % dans les frais peut se refléter sur votre épargne au bout de 30 ans.

Période totale de cotisation	Cotisations totales à votre compte	Somme que vous pourriez épargner	
		Banque (frais de gestion de 2 %)	Sun Life (frais de gestion de 1 %)
30 ans	120 000 \$	213 667 \$	256 513 \$

Avec nous, vous épargneriez **42 846 \$** de plus!

Pour faire le calcul ci-dessus, nous supposons que vous placez en une seule fois, le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, une somme de 4 000 \$ qui produit un rendement annuel de 5,5 % avant que nous retranchions nos frais de gestion des fonds chaque mois.

\* Avant d'adhérer au régime, ouvrez une session sur [masunlife.ca](https://masunlife.ca) au moyen du code d'accès 12956 et du mot de passe 260544 fournis par votre employeur pour :

- en savoir plus sur les options de placement du régime (sous **Comptes > Rendement des placements**);
- connaître les frais de placement que vous payez (sous **Comptes > Frais de tenue de compte**);
- accéder aux outils et aux vidéos en ligne qui peuvent vous aider à choisir vos placements et à établir un plan financier (sous **Centre de ressources > outils mon argent**).

## Les produits inclus dans votre régime

### Revenu de retraite

Régime enregistré  
d'épargne-retraite (REER)

Économies d'impôt immédiates + épargne pour votre avenir + frais concurrentiels

Ce produit est conçu pour l'épargne-retraite. Votre employeur et vous versez de l'argent à un compte établi à votre nom auprès de la Sun Life. Si vous cotisez à chaque paie, l'impôt n'est pas prélevé à la source, mais seulement lorsque vous retirez l'argent. Vous pouvez aussi cotiser à un REER de conjoint au nom de votre conjoint.



Si vous avez besoin d'aide à n'importe quelle étape, appelez-nous au  
**1-866-733-8613.**



Toujours branché! Rendez-vous sur [masunlife.ca](https://www.masunlife.ca)  
et téléchargez **l'appli ma Sun Life mobile.**



# investir



## D'abord, indiquez votre degré d'implication.

Nous vous accompagnons de différentes manières selon votre approche de placement. Choisissez l'une des approches suivantes :

- **Aidez-moi à choisir** – nous vous indiquons un choix de fonds sans tracas et vous n'avez qu'une seule décision à prendre.
- **C'est moi qui choisis** – vous gérez l'ensemble de vos placements et prenez toutes vos décisions à l'aide de nos outils.

Servez-vous du tableau ci-dessous pour déterminer l'approche de placement qui vous convient le mieux.

### Choisissez le style de placement qui vous ressemble le plus :

Aidez-moi à choisir	C'est moi qui choisis
<ul style="list-style-type: none"><li>• Je veux choisir un placement en fonction du moment où j'aurai besoin de mon argent et/ou de mon profil de risque.</li><li>• Je veux choisir mes placements, mais j'ai besoin d'aide.</li><li>• Je m'intéresse aux placements, mais je ne veux pas y mettre beaucoup de temps et d'énergie à les gérer.</li><li>• Je veux prendre seulement une ou deux décisions de placement.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Je veux personnaliser mes placements en fonction de mon profil de risque, de l'étape de la vie où je suis rendu, de mes préférences et d'autres facteurs.</li><li>• J'ai le temps de passer en revue les placements offerts et d'utiliser les outils en ligne avant de faire mes choix. J'en parlerai à un conseiller, au besoin.</li><li>• Je peux gérer mes placements en fonction de mon profil de risque et des étapes de ma vie. Je suis à l'aise à l'idée de rajuster mes placements au besoin.</li><li>• Je veux prendre toutes mes décisions de placement, avec l'aide d'un conseiller au besoin.</li></ul>

Nous vous recommandons de revoir vos placements de temps à autre ou lorsque les circonstances changent.

**Ensuite, franchissez les étapes correspondant à l'approche choisie.**

	Aidez-moi à choisir	C'est moi qui choisis
Qu'est-ce que c'est?	<p><b>Fonds axés sur une date d'échéance</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Choisissez le fonds le plus proche de l'année où vous aurez besoin de votre argent.</li> <li>• Quand vous commencez à investir, le gestionnaire du fonds prend plus de risque pour faire croître votre argent. À mesure que la date d'échéance approche, il choisit des placements plus sûrs pour protéger votre argent.</li> </ul> <p><b>Fonds axés sur le degré de risque</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Choisissez un fonds qui correspond à votre profil d'épargnant.</li> <li>• Le gestionnaire du fonds tient compte du degré de risque que vous avez choisi (par exemple : prudent ou audacieux).</li> </ul>	<p>Bâissez une répartition d'actif bien à vous, en choisissant plusieurs fonds qui correspondent à votre profil d'épargnant et à l'étape de la vie où vous en êtes.</p>
Comment choisir vos fonds	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Utilisez <b>l'outil Répartition de l'actif*</b> sur <b>masunlife.ca</b>.</li> <li>2. À l'adhésion, investissez dans le fonds dont l'échéance est la plus proche de l'année où vous aurez besoin de votre argent et/ou dans le fonds qui correspond à votre profil de risque selon l'outil.</li> </ol> <p>Ensuite, un gestionnaire de fonds s'occupe de votre portefeuille pour vous.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Utilisez <b>l'outil Répartition de l'actif*</b> sur <b>masunlife.ca</b>.</li> <li>2. À la page des résultats, passez en revue la répartition de l'actif recommandée et vos choix de placements. Cliquez sur chaque fond pour obtenir de l'information détaillée.</li> <li>3. À l'adhésion, affectez un pourcentage de votre argent (c'est-à-dire vos cotisations futures) à des fonds de chaque catégorie selon la répartition de l'actif suggérée, ou selon vos propres choix.</li> </ol>

**\* Déterminez votre profil d'épargnant**

- Pour connaître votre profil d'épargnant, ouvrez une session sur **masunlife.ca** en utilisant le code d'accès 12956 et le mot de passe 260544 fournis par votre employeur, puis utilisez **l'outil Répartition de l'actif** (sous **Centre de ressources > outils mon argent**).
- Votre profil dépend de plusieurs choses, par exemple dans quelle mesure vous êtes prudent avec votre argent et dans combien de temps vous en aurez besoin.



## Voici les fonds offerts par votre régime :

### Aidez-moi à choisir

Type de fonds	Nom du fonds
Fonds axé sur une date d'échéance	Repère 2020 Sun life Repère 2025 Sun life Repère 2030 Sun life Repère 2035 Sun life Repère 2040 Sun life Repère 2045 Sun life Repère 2050 Sun life Repère 2055 Sun life Repère 2060 Sun life
Fonds axé sur le degré de risque	Audacieux Granite SL Croissance Granite SL Équilibré Granite SL Modéré Granite SL Prudent Granite SL

## C'est moi qui choisis

Type de fonds	Nom du fonds
Fonds équilibré	Equilibré JF C Fonds crois rev Invesco C Fonds équil croiss MFS Fonds équilibré MFS Indiciel Équilibré GPTD Répar Actif Cdn Fidelity
Fonds garanti	SL - fonds garanti 1an SL - fonds garanti 3ans SL - fonds garanti 5ans
Fonds du marché monétaire	Marché monétaire FSL
Fonds de titres à revenu fixe	Indiciel Obln Cdn GPTD Oblig court terme PHN SL Oblig multistratégie SL Obligations de PH&N Titres à rev fixe can MFS
Fonds d'actions canadiennes	Actions Cdn JF C d'actions petite cap CC&L Fonds canadien Invesco C Fonds d'act can rech MFS Fonds d'actions can MFS Frontiere Nord Fidelity Indiciel Actions Cdn GPTD
Fonds d'actions étrangères	Actions amér MFS SL Actions Américaines JF C Fiera Actions américaines Fiera Actions intern Fiera Actions mondiales Fonds act intern MFS B Fonds Fidelity Act. amér. Fonds soc mon Invesco C Indiciel Action Intl GPTD Indiciel Marché Amér GPTD Internationales JF C Valeur inter MFS SL Valeur mondial MFS SL

### Visualisez en ligne les fonds offerts et les frais de placement

Vous trouverez aussi sur [masunlife.ca](https://www.masunlife.ca) les fonds offerts dans le cadre de votre régime. Ouvrez une session avec le code d'accès 12956 et le mot de passe 260544 fournis par votre employeur. Une fois dans le site, vous avez accès à tous les fonds pour chaque produit, sous **Comptes > Rendement des placements**. Pour voir les frais de placement de chacun des fonds, sélectionnez **Comptes > Frais de tenue de compte**.



# adhérer



**Adhérez au régime dès aujourd'hui! En un rien de temps, vous verrez votre argent s'accumuler.**

- Étape 1 **Adhérez.** Remplissez le ou les formulaires d'inscription inclus dans ce guide pour chaque produit que vous voulez ajouter à votre compte. Indiquez combien d'argent (si votre régime le permet) nous devons prélever sur votre paie. Ensuite, sélectionnez vos fonds et ajoutez vos bénéficiaires. Retournez les formulaires dûment remplis à la personne, à l'adresse ou au service indiqués sur la première page.
- Étape 2 **Inscrivez-vous.** La Sun Life vous enverra par la poste une lettre de bienvenue où vous trouverez votre numéro de compte. Une fois que vous avez ce numéro en main, rendez-vous sur **masunlife.ca** et cliquez sur **Inscrivez-vous** pour créer un compte.
- Étape 3 **Explorez.** Ouvrez une session pour accéder à votre compte Sun Life. Cliquez ensuite sur **mon centre financier** sous **Placements** à la **page d'accueil**. Explorez tous les outils et renseignements qui vous sont fournis. (Vous trouverez notre gamme d'outils en ligne à la page suivante.)

### Nous sommes là pour vous aider

Si vous avez besoin d'aide à n'importe quelle étape, appelez-nous au **1-866-733-8613**. Nous serons heureux de vous aider à sélectionner vos produits.



Bon à savoir

Inscrivez-vous à un webinaire pour apprendre à utiliser nos outils et ressources pour gérer votre argent. Visitez simplement **sunlife.ca/monargent** et sélectionnez **Branchez-vous à votre argent** pour voir les dates et les heures de diffusion.



Toujours branché! Rendez-vous sur **masunlife.ca** et téléchargez **l'appli ma Sun Life mobile**.

## Explorez nos outils

Une fois que vous êtes inscrit sur **masunlife.ca** pour accéder à votre compte, découvrez l'univers de nos outils Web et mobiles. En voici quelques-uns que vos collègues aiment bien.



Jean veut connaître son profil d'épargnant.

Alors, il utilise **l'outil Répartition de l'actif** sur **masunlife.ca**.

Il peut ainsi déterminer quel degré de risque il est prêt à prendre avec ses placements.

Dans **mon centre financier**, sélectionnez **Centre de ressources > outils mon argent**.



Marie-France aime consulter les renseignements détaillés sur ses fonds.

Elle utilise donc les outils de **Morningstar®** sur **masunlife.ca** – il y en a tout un choix.

Elle peut comparer les fonds, voir leur historique de rendement et en apprendre davantage sur les gestionnaires de fonds.

Dans **mon centre financier**, choisissez simplement **Comptes > Rendement des placements**.



Éric veut suivre de près l'évolution de ses placements.

Tous les mois, il vérifie son taux de rendement personnel dans **l'appli ma Sun Life mobile**.

Il peut voir le rendement de ses placements par fonds, par produit ou de manière globale.

Une fois la session ouverte dans l'appli, sélectionnez **Placements**. Le taux de rendement est indiqué sous votre solde.



Wendy vérifie régulièrement ses progrès par rapport à ses objectifs de retraite.

Elle utilise le **Planificateur de retraite** sur **masunlife.ca**.

Elle peut ainsi se donner un objectif de retraite et suivre ses progrès.

Dans **mon centre financier**, sélectionnez **Centre de ressources > outils mon argent > Planificateur de retraite**.



Aris veut améliorer ses connaissances financières.

Il utilise les calculateurs financiers qui se trouvent sur **masunlife.ca** – il y en a toute une sélection pour l'aider.

Nos différents outils aident Aris à s'informer sur les retraits, à choisir le montant de ses cotisations et même à découvrir s'il est préférable d'épargner ou de rembourser son prêt hypothécaire.

Dans **mon centre financier**, sélectionnez **Centre de ressources > outils mon argent > Outils**.



Désirée cherche des renseignements généraux sur ses produits de placement et le montant qu'elle a épargné.

Chaque année, en janvier, elle vérifie son relevé de compte annuel sur **masunlife.ca**.

Son relevé lui donne un aperçu à jour de son régime et lui transmet des messages importants de la Sun Life et de son employeur.

Dans **mon centre financier**, sélectionnez **Comptes > Relevés**.

# Régime d'épargne-retraite (RER) formulaire d'inscription



Veillez retourner le formulaire rempli à l'adresse suivante :

Financière Sun Life, Régimes collectifs de retraite

CP 2025 Stn Waterloo, Waterloo ON N2J 0B4

[www.sunlife.ca](http://www.sunlife.ca)

Note: This document is also available in English.

Écrire en CARACTÈRES D'IMPRIMERIE.

## Type de compte RER

Remplir un formulaire distinct pour chacun des types de compte RER.

- RER** – Vous serez le propriétaire du compte et le rentier. Veuillez remplir les sections 2, 3, 5, 7, 8 et 9. La section 6 est facultative.
- ou  **RER de conjoint** – Votre conjoint sera le propriétaire du compte et le rentier. Votre conjoint, en qualité de propriétaire du compte, remplit les sections 2, 5, 8 et 9. La section 6 est facultative. Vous remplissez, à titre de cotisant, les sections 4 et 7.

## 1 Renseignements sur le promoteur du régime

Nom du promoteur du régime <b>Mohawk Canada Corp</b>	Numéro de client <b>C06DW</b>	Régime <b>01</b>	Numéro de contrat <b>48127 -G</b>
---	----------------------------------	---------------------	--------------------------------------

### Catégories

Subdivision 001	ID Paie S.O.	Zone utilisateur S.O.
--------------------	-----------------	--------------------------

## 2 Renseignements sur le propriétaire

Nota : Le terme «propriétaire» est utilisé au sens donné au mot «rentier» au paragraphe 146(l) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

Prénom		Nom de famille		<input type="checkbox"/> Homme <input type="checkbox"/> Femme
Date de naissance (jj-mm-aaaa)	Numéro d'assurance sociale*	Numéro d'identification (Ne s'applique pas au RER de conjoint)		
Adresse (numéro et rue)			Appartement ou bureau	
Ville		Province	Code postal	Numéro de téléphone (jour)
Courriel				Numéro de téléphone (soir)

\*En présentant ce formulaire, vous autorisez l'utilisation de votre numéro d'assurance sociale à des fins fiscales et pour la détermination et la gestion des avantages auxquels vous avez droit et, le cas échéant, vous autorisez aussi l'utilisation de votre numéro d'assurance sociale à titre de numéro d'identification jusqu'à ce qu'il soit remplacé par un autre numéro que votre numéro d'assurance sociale.

## 3 Renseignements sur l'emploi du cotisant (Ne s'applique pas au RER de conjoint)

Date d'adhésion (jj-mm-aaaa)	Date d'embauche (jj-mm-aaaa)
------------------------------	------------------------------

ENRLMNT



#### 4 Renseignements sur le cotisant (RER de conjoint uniquement)

À remplir par le cotisant.

Prénom		Nom de famille	
Numéro d'assurance sociale	Date d'adhésion (jj-mm-aaaa)	Numéro d'identification	

#### 5 Désignation de bénéficiaire

Remplir cette partie du formulaire pour désigner le bénéficiaire pour votre compte. Si aucun bénéficiaire n'est désigné et si les prestations de décès ne sont pas payables à votre conjoint en vertu de la loi, elles seront versées à vos ayants droit.

Mise en garde pour toutes les provinces sauf le Québec : La désignation de bénéficiaire que vous indiquez ne sera pas automatiquement modifiée ou révoquée dans le cas d'un mariage ou d'un divorce. Si vous désirez modifier ou révoquer votre désignation en raison d'un mariage ou d'un divorce, vous devrez présenter une nouvelle désignation de bénéficiaire. Au Québec, un divorce accordé après le 1<sup>er</sup> décembre 1982 annule la désignation de bénéficiaire du conjoint marié.

Au Québec, si vous désignez plus d'un bénéficiaire et que vous attribuez à chacun un pourcentage du capital différent, et que l'un d'eux décède, la part revenant à la personne décédée sera versée par défaut au bénéficiaire en sous-ordre ou à la succession; elle ne sera pas divisée entre les autres bénéficiaires.

**Nota :** Pour désigner un fiduciaire pour un bénéficiaire mineur, veuillez remplir le formulaire «Désignation d'un fiduciaire pour un bénéficiaire mineur». Au Québec, toute somme payable à un bénéficiaire mineur, durant la minorité de celui-ci, sera versée au(x) parent(s) ou au tuteur légal de celui-ci.

Si vous avez un conjoint à votre décès, la loi peut exiger que la totalité ou une partie des prestations de décès soient versées au conjoint admissible, à moins que celui-ci ne renonce à ces prestations. La désignation d'un bénéficiaire autre que votre conjoint ne s'applique qu'aux prestations de décès qui ne sont pas, en vertu de la loi, payables au conjoint survivant. Si vous souhaitez que votre conjoint reçoive la totalité des prestations, veuillez désigner votre conjoint comme bénéficiaire dans la section ci-dessous.

Je désigne comme bénéficiaire des sommes dues à mon décès la personne ci-dessous et j'annule par le fait même toute désignation de bénéficiaire antérieure :

Prénom du bénéficiaire	Nom de famille		
Lien avec vous*	<input type="checkbox"/> Révocable**	Date de naissance (jj-mm-aaaa)	Pourcentage %
Prénom du bénéficiaire	Nom de famille		
Lien avec vous*	<input type="checkbox"/> Révocable**	Date de naissance (jj-mm-aaaa)	Pourcentage %
Prénom du bénéficiaire	Nom de famille		
Lien avec vous*	<input type="checkbox"/> Révocable**	Date de naissance (jj-mm-aaaa)	Pourcentage %

\*Les termes suivants sont les valeurs à utiliser pour décrire le lien

Mari (marié)	Femme (mariée)	Union civile		Union de fait
Fiancé(e)	Ami	Ex-conjoint(e)	Père	Mère
Frère	Sœur	Fils	Fille	Neveu
Nièce	Tante	Oncle	Cousin(e)	Petit-enfant
Grand-parent	Belle-famille	Famille du conjoint	Institution	Autre

\*\*Dans les cas assujettis aux lois du Québec, la désignation comme bénéficiaire d'un conjoint (mariage ou union civile) est irrévocable, à moins d'indication contraire. Pour éviter cette restriction et faire en sorte que votre désignation du conjoint légal comme bénéficiaire soit révocable, vous devez cocher la case «Révocable» ci-dessus.

Si votre bénéficiaire est irrévocable, vous ne pouvez pas désigner un nouveau bénéficiaire ni procéder à des opérations de transfert ou de retrait, à moins que vous ne fournissiez à la Financière Sun Life un formulaire de consentement écrit de votre bénéficiaire irrévocable.

## 6 Désignation de bénéficiaire en sous-ordre

Remplir cette partie du formulaire pour désigner le bénéficiaire en sous-ordre (secondaire) pour votre compte.

S'il n'y a aucun bénéficiaire survivant à mon décès, je demande que l'ensemble des sommes dues à mon décès soient versées au bénéficiaire en sous-ordre suivant. À défaut de bénéficiaire en sous-ordre vivant à mon décès, les sommes dues seront réglées à mes ayants droit.

Je révoque toute désignation de bénéficiaire en sous-ordre antérieure.

Prénom du bénéficiaire	Nom de famille		
Lien avec vous* (reportez-vous aux valeurs ci-dessus)	Date de naissance (jj-mm-aaaa)	Pourcentage %	
Prénom du bénéficiaire	Nom de famille		
Lien avec vous* (reportez-vous aux valeurs ci-dessus)	Date de naissance (jj-mm-aaaa)	Pourcentage %	
Prénom du bénéficiaire	Nom de famille		
Lien avec vous* (reportez-vous aux valeurs ci-dessus)	Date de naissance (jj-mm-aaaa)	Pourcentage %	

## 7 Cotisations

À remplir par le cotisant.

J'autorise mon employeur à prélever une cotisation RER totale de \_\_\_\_\_ % ou \_\_\_\_\_ \$ par paie.

**Veillez sélectionner l'option A, B ou C pour affecter la somme totale du prélèvement à votre RER et (ou) au RER de conjoint.**

**Choisissez UNE seule option ci-dessous.**

**Option A** – Affecter 100 % de la somme prélevée sur mon salaire à **mon RER**.

**Option B** – Cotisation répartie entre le RER du participant et le RER de conjoint

\_\_\_\_\_ % de la cotisation prélevée sur le salaire à mon RER, et

\_\_\_\_\_ % de la cotisation prélevée sur le salaire au RER de conjoint.

*Le total des deux pourcentages indiqués dans l'Option B doit être égal à 100 %.*

**Option C** – Affecter 100 % de la somme prélevée sur mon salaire au **RER de conjoint**.

Signature du cotisant (s'applique uniquement dans le cas d'un REER de conjoint)

X

## 8 Directives de placement

Veillez sélectionner les fonds à partir de l'une ou de plusieurs des stratégies de placement suivantes.

**Les pourcentages s'expriment en nombres entiers et leur total doit être égal à 100 %.**

Je demande à la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie d'affecter les cotisations versées au régime comme suit. Ces directives s'appliquent à toutes les cotisations qui seront ultérieurement versées au régime.

### Aidez-moi à choisir - date d'échéance

Choisissez le fonds dont la date d'échéance s'approche le plus du moment où vous prévoyez utiliser vos fonds.

	Pourcentage
Repère 2020 Sun life (M20)	_____ %
Repère 2025 Sun life (M25)	_____ %
Repère 2030 Sun life (M30)	_____ %
Repère 2035 Sun life (M35)	_____ %
Repère 2040 Sun life (M40)	_____ %
Repère 2045 Sun life (M45)	_____ %

Repère 2050 Sun life (M50)	%
Repère 2055 Sun life (M55)	%
Repère 2060 Sun life (M60)	%

### Aidez-moi à choisir - degré de risque

Choisissez le fonds axé sur un degré de risque qui correspond à votre profil de tolérance au risque.

	Pourcentage
Audacieux Granite SL (SHP)	%
Croissance Granite SL (SGD)	%
Équilibré Granite SL (SER)	%
Modéré Granite SL (SDF)	%
Prudent Granite SL (SBT)	%

### C'est moi qui choisis

Faites votre choix parmi les fonds inscrits sur ce formulaire pour établir votre propre portefeuille correspondant à votre profil de tolérance au risque.

	Pourcentage
SL - fonds garanti 1an (012)	%
SL - fonds garanti 3ans (036)	%
SL - fonds garanti 5ans (060)	%
Marché monétaire FSL (KML)	%
Indiciel Obln Cdn GPTD (KNG)	%
Oblig court terme PHN SL (KJ0)	%
Oblig multistratégie SL (LW8)	%
Obligations de PH&N (PGT)	%
Titres à rev fixe can MFS (K3S)	%
Equilibré JF C (JOX)	%
Fonds crois rev Invesco C (HCC)	%
Fonds équil croiss MFS (K2B)	%
Fonds équilibré MFS (K6O)	%
Indiciel Équilibré GPTD (KOC)	%
Répar Actif Cdn Fidelity (JMG)	%
Actions Cdn JF C (JPU)	%
d'actions petite cap CC&L (LW7)	%
Fonds canadien Invesco C (KVQ)	%
Fonds d'act can rech MFS (K5O)	%
Fonds d'actions can MFS (K2W)	%
Frontiere Nord Fidelity (GQB)	%
Indiciel Actions Cdn GPTD (KOY)	%
Actions amér MFS SL (K7O)	%
Actions Américaines JF C (GKS)	%
Fiera Actions américaines (IAK)	%
Fiera Actions intern (ICU)	%
Fiera Actions mondiales (IEQ)	%
Fonds act intern MFS B (KBE)	%
Fonds Fidelity Act. amér. (JNC)	%
Fonds soc mon Invesco C (KWF)	%



Indiciel Action Intl GPTD (GPQ)			%
Indiciel Marché Amér GPTD (KPU)			%
Internationales JF C (GLC)			%
Valeur inter MFS SL (SG7)			%
Valeur mondial MFS SL (KH5)			%
		<b>Total</b>	<b>100 %</b>

Si le total n'est pas égal à 100 % ou si vous omettez de fournir ces renseignements, la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie se réserve le droit d'affecter la différence ou le montant total au fonds par défaut choisi par le promoteur du régime, soit le Fonds Repère Sun Life dont l'échéance s'approche le plus de votre 65<sup>e</sup> anniversaire sans toutefois le dépasser.

## 9 Votre autorisation et votre signature

Je désire souscrire un RER qui sera établi en vertu de la police de rente collective établie par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie.

Je demande à la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie de faire enregistrer le RER comme un régime enregistré d'épargne retraite (REER) aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et, s'il y a lieu, de la Loi sur les impôts du Québec. J'autorise le promoteur du régime dont le nom figure dans la présente à agir comme mon mandataire pour toutes les questions relatives au RER, incluant les retenues sur salaire, le cas échéant.

Je m'engage à observer les dispositions du régime collectif et, le cas échéant, de toute annexe relative à l'immobilisation des fonds. Je reconnais qu'en adhérant au régime, je suis lié par les conditions du contrat du régime collectif d'épargne\* entre le promoteur de mon régime et la Financière Sun Life, dont les renseignements applicables m'ont été ou me seront fournis ou ont été mis à ma disposition par la Financière Sun Life ou le promoteur de mon régime dans le cadre du processus d'adhésion. Je comprends que les fonds proposés dans le cadre de mon régime sont offerts en vertu d'un contrat de régime collectif d'épargne établi au nom du promoteur de mon régime par la Financière Sun Life.

J'autorise la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie (la «Sun Life»), ses mandataires et ses fournisseurs de services à recueillir, à utiliser et à communiquer mes renseignements personnels au promoteur de mon régime, à ses mandataires et à ses fournisseurs de services, aux fins de la gestion administrative du régime.

J'autorise également la Sun Life, ses mandataires et ses fournisseurs de services à communiquer mes renseignements personnels au conseiller désigné par le promoteur de mon régime, le cas échéant, ou à mon conseiller personnel afin de pouvoir donner des conseils liés au régime.

\* Le contrat du régime collectif d'épargne inclut une police de rente collective établie par la Sun Life.

À moins que je ne coche la case «Non» ci-dessous, j'autorise les compagnies du groupe Financière Sun Life\*\*, leurs mandataires et les personnes qui leur fournissent des services à recueillir, à utiliser et à partager des renseignements me concernant dans le but de m'informer sur d'autres produits et services financiers qui répondent selon eux à mes besoins en évolution.

Non, je refuse de donner cette autorisation.

\*\* Les compagnies du groupe Financière Sun Life ne comprennent que les compagnies indiquées dans les Principes directeurs de la Financière Sun Life en matière de protection des renseignements personnels au Canada, qui sont accessibles sur le site Web de la Financière Sun Life à l'adresse [www.sunlife.ca](http://www.sunlife.ca).

Signature du propriétaire <b>X</b>	Date (jj-mm-aaaa)
---------------------------------------	-------------------

## 10 Protection des renseignements personnels

Pour le groupe Sun Life, la protection de vos renseignements personnels est une priorité. Nous conservons de façon confidentielle des renseignements personnels sur vous et sur les produits et services que vous avez souscrits auprès de notre organisation, pour vous offrir des produits et services de placement, d'assurance et de retraite qui vous aideront à atteindre vos objectifs financiers à toutes les étapes de votre vie. Pour y arriver, nous devons recueillir, utiliser et transmettre vos renseignements personnels à des fins de tarification, d'administration, d'évaluation des dossiers de règlement, de protection contre la fraude, les erreurs ou les fausses représentations, ainsi qu'à des fins juridiques, réglementaires ou contractuelles. Cela peut nous aider aussi à vous informer sur d'autres produits et services qui pourraient répondre à vos besoins en constante évolution. Les seules personnes qui ont accès à vos renseignements personnels sont nos employés, nos partenaires de distribution (tels que les conseillers) et les tiers fournisseurs de services, de même que nos réassureurs. Toute personne que vous aurez autorisée pourra également avoir accès à vos renseignements personnels. Dans certains cas, à moins que cela soit interdit, ces personnes peuvent être établies à l'extérieur du Canada, et vos renseignements personnels pourraient alors être régis par les lois qui sont en vigueur dans d'autres pays. Vous pouvez vous informer sur les renseignements contenus dans nos dossiers à votre sujet et, le cas échéant, nous demander par écrit d'y apporter des corrections. Pour en savoir davantage sur nos pratiques en matière de protection des renseignements personnels, visitez le [www.sunlife.ca/confidentialite](http://www.sunlife.ca/confidentialite).

Les produits et services des Régimes collectifs de retraite sont offerts par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Financière Sun Life.

# Régime d'épargne-retraite (RER) formulaire d'inscription



Veillez retourner le formulaire rempli à l'adresse suivante :

Financière Sun Life, Régimes collectifs de retraite

CP 2025 Stn Waterloo, Waterloo ON N2J 0B4

[www.sunlife.ca](http://www.sunlife.ca)

Note: This document is also available in English.

Écrire en CARACTÈRES D'IMPRIMERIE.

## Type de compte RER

Remplir un formulaire distinct pour chacun des types de compte RER.

- RER** – Vous serez le propriétaire du compte et le rentier. Veuillez remplir les sections 2, 3, 5, 7, 8 et 9. La section 6 est facultative.
- ou  **RER de conjoint** – Votre conjoint sera le propriétaire du compte et le rentier. Votre conjoint, en qualité de propriétaire du compte, remplit les sections 2, 5, 8 et 9. La section 6 est facultative. Vous remplissez, à titre de cotisant, les sections 4 et 7.

## 1 Renseignements sur le promoteur du régime

Nom du promoteur du régime <b>Mohawk Canada Corp</b>	Numéro de client <b>C06DW</b>	Régime <b>01</b>	Numéro de contrat <b>48127 -G</b>
---	----------------------------------	---------------------	--------------------------------------

### Catégories

Subdivision 001	ID Paie S.O.	Zone utilisateur S.O.
--------------------	-----------------	--------------------------

## 2 Renseignements sur le propriétaire

Nota : Le terme «propriétaire» est utilisé au sens donné au mot «rentier» au paragraphe 146(l) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

Prénom		Nom de famille		<input type="checkbox"/> Homme <input type="checkbox"/> Femme
Date de naissance (jj-mm-aaaa)	Numéro d'assurance sociale*	Numéro d'identification (Ne s'applique pas au RER de conjoint)		
Adresse (numéro et rue)			Appartement ou bureau	
Ville		Province	Code postal	Numéro de téléphone (jour)
Courriel				Numéro de téléphone (soir)

\*En présentant ce formulaire, vous autorisez l'utilisation de votre numéro d'assurance sociale à des fins fiscales et pour la détermination et la gestion des avantages auxquels vous avez droit et, le cas échéant, vous autorisez aussi l'utilisation de votre numéro d'assurance sociale à titre de numéro d'identification jusqu'à ce qu'il soit remplacé par un autre numéro que votre numéro d'assurance sociale.

## 3 Renseignements sur l'emploi du cotisant (Ne s'applique pas au RER de conjoint)

Date d'adhésion (jj-mm-aaaa)	Date d'embauche (jj-mm-aaaa)
------------------------------	------------------------------

ENRLMNT



#### 4 Renseignements sur le cotisant (RER de conjoint uniquement)

À remplir par le cotisant.

Prénom		Nom de famille	
Numéro d'assurance sociale	Date d'adhésion (jj-mm-aaaa)	Numéro d'identification	

#### 5 Désignation de bénéficiaire

Remplir cette partie du formulaire pour désigner le bénéficiaire pour votre compte. Si aucun bénéficiaire n'est désigné et si les prestations de décès ne sont pas payables à votre conjoint en vertu de la loi, elles seront versées à vos ayants droit.

Mise en garde pour toutes les provinces sauf le Québec : La désignation de bénéficiaire que vous indiquez ne sera pas automatiquement modifiée ou révoquée dans le cas d'un mariage ou d'un divorce. Si vous désirez modifier ou révoquer votre désignation en raison d'un mariage ou d'un divorce, vous devrez présenter une nouvelle désignation de bénéficiaire. Au Québec, un divorce accordé après le 1<sup>er</sup> décembre 1982 annule la désignation de bénéficiaire du conjoint marié.

Au Québec, si vous désignez plus d'un bénéficiaire et que vous attribuez à chacun un pourcentage du capital différent, et que l'un d'eux décède, la part revenant à la personne décédée sera versée par défaut au bénéficiaire en sous-ordre ou à la succession; elle ne sera pas divisée entre les autres bénéficiaires.

**Nota :** Pour désigner un fiduciaire pour un bénéficiaire mineur, veuillez remplir le formulaire «Désignation d'un fiduciaire pour un bénéficiaire mineur». Au Québec, toute somme payable à un bénéficiaire mineur, durant la minorité de celui-ci, sera versée au(x) parent(s) ou au tuteur légal de celui-ci.

Si vous avez un conjoint à votre décès, la loi peut exiger que la totalité ou une partie des prestations de décès soient versées au conjoint admissible, à moins que celui-ci ne renonce à ces prestations. La désignation d'un bénéficiaire autre que votre conjoint ne s'applique qu'aux prestations de décès qui ne sont pas, en vertu de la loi, payables au conjoint survivant. Si vous souhaitez que votre conjoint reçoive la totalité des prestations, veuillez désigner votre conjoint comme bénéficiaire dans la section ci-dessous.

Je désigne comme bénéficiaire des sommes dues à mon décès la personne ci-dessous et j'annule par le fait même toute désignation de bénéficiaire antérieure :

Prénom du bénéficiaire	Nom de famille		
Lien avec vous*	<input type="checkbox"/> Révocable**	Date de naissance (jj-mm-aaaa)	Pourcentage %
Prénom du bénéficiaire	Nom de famille		
Lien avec vous*	<input type="checkbox"/> Révocable**	Date de naissance (jj-mm-aaaa)	Pourcentage %
Prénom du bénéficiaire	Nom de famille		
Lien avec vous*	<input type="checkbox"/> Révocable**	Date de naissance (jj-mm-aaaa)	Pourcentage %

\*Les termes suivants sont les valeurs à utiliser pour décrire le lien

Mari (marié)	Femme (mariée)	Union civile		Union de fait
Fiancé(e)	Ami	Ex-conjoint(e)	Père	Mère
Frère	Sœur	Fils	Fille	Neveu
Nièce	Tante	Oncle	Cousin(e)	Petit-enfant
Grand-parent	Belle-famille	Famille du conjoint	Institution	Autre

\*\*Dans les cas assujettis aux lois du Québec, la désignation comme bénéficiaire d'un conjoint (mariage ou union civile) est irrévocable, à moins d'indication contraire. Pour éviter cette restriction et faire en sorte que votre désignation du conjoint légal comme bénéficiaire soit révocable, vous devez cocher la case «Révocable» ci-dessus.

Si votre bénéficiaire est irrévocable, vous ne pouvez pas désigner un nouveau bénéficiaire ni procéder à des opérations de transfert ou de retrait, à moins que vous ne fournissiez à la Financière Sun Life un formulaire de consentement écrit de votre bénéficiaire irrévocable.

## 6 Désignation de bénéficiaire en sous-ordre

Remplir cette partie du formulaire pour désigner le bénéficiaire en sous-ordre (secondaire) pour votre compte.

S'il n'y a aucun bénéficiaire survivant à mon décès, je demande que l'ensemble des sommes dues à mon décès soient versées au bénéficiaire en sous-ordre suivant. À défaut de bénéficiaire en sous-ordre vivant à mon décès, les sommes dues seront réglées à mes ayants droit.

Je révoque toute désignation de bénéficiaire en sous-ordre antérieure.

Prénom du bénéficiaire	Nom de famille		
Lien avec vous* (reportez-vous aux valeurs ci-dessus)	Date de naissance (jj-mm-aaaa)	Pourcentage %	
Prénom du bénéficiaire	Nom de famille		
Lien avec vous* (reportez-vous aux valeurs ci-dessus)	Date de naissance (jj-mm-aaaa)	Pourcentage %	
Prénom du bénéficiaire	Nom de famille		
Lien avec vous* (reportez-vous aux valeurs ci-dessus)	Date de naissance (jj-mm-aaaa)	Pourcentage %	

## 7 Cotisations

À remplir par le cotisant.

J'autorise mon employeur à prélever une cotisation RER totale de \_\_\_\_\_ % ou \_\_\_\_\_ \$ par paie.

**Veillez sélectionner l'option A, B ou C pour affecter la somme totale du prélèvement à votre RER et (ou) au RER de conjoint.**

**Choisissez UNE seule option ci-dessous.**

**Option A** – Affecter 100 % de la somme prélevée sur mon salaire à **mon RER**.

**Option B** – Cotisation répartie entre le RER du participant et le RER de conjoint

\_\_\_\_\_ % de la cotisation prélevée sur le salaire à mon RER, et

\_\_\_\_\_ % de la cotisation prélevée sur le salaire au RER de conjoint.

*Le total des deux pourcentages indiqués dans l'Option B doit être égal à 100 %.*

**Option C** – Affecter 100 % de la somme prélevée sur mon salaire au **RER de conjoint**.

Signature du cotisant (s'applique uniquement dans le cas d'un REER de conjoint)

X

## 8 Directives de placement

Veillez sélectionner les fonds à partir de l'une ou de plusieurs des stratégies de placement suivantes.

**Les pourcentages s'expriment en nombres entiers et leur total doit être égal à 100 %.**

Je demande à la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie d'affecter les cotisations versées au régime comme suit. Ces directives s'appliquent à toutes les cotisations qui seront ultérieurement versées au régime.

### Aidez-moi à choisir - date d'échéance

Choisissez le fonds dont la date d'échéance s'approche le plus du moment où vous prévoyez utiliser vos fonds.

	Pourcentage
Repère 2020 Sun life (M20)	_____ %
Repère 2025 Sun life (M25)	_____ %
Repère 2030 Sun life (M30)	_____ %
Repère 2035 Sun life (M35)	_____ %
Repère 2040 Sun life (M40)	_____ %
Repère 2045 Sun life (M45)	_____ %

Repère 2050 Sun life (M50)	%
Repère 2055 Sun life (M55)	%
Repère 2060 Sun life (M60)	%

### Aidez-moi à choisir - degré de risque

Choisissez le fonds axé sur un degré de risque qui correspond à votre profil de tolérance au risque.

	Pourcentage
Audacieux Granite SL (SHP)	%
Croissance Granite SL (SGD)	%
Équilibré Granite SL (SER)	%
Modéré Granite SL (SDF)	%
Prudent Granite SL (SBT)	%

### C'est moi qui choisis

Faites votre choix parmi les fonds inscrits sur ce formulaire pour établir votre propre portefeuille correspondant à votre profil de tolérance au risque.

	Pourcentage
SL - fonds garanti 1an (012)	%
SL - fonds garanti 3ans (036)	%
SL - fonds garanti 5ans (060)	%
Marché monétaire FSL (KML)	%
Indiciel Obln Cdn GPTD (KNG)	%
Oblig court terme PHN SL (KJ0)	%
Oblig multistratégie SL (LW8)	%
Obligations de PH&N (PGT)	%
Titres à rev fixe can MFS (K3S)	%
Equilibré JF C (JOX)	%
Fonds crois rev Invesco C (HCC)	%
Fonds équil croiss MFS (K2B)	%
Fonds équilibré MFS (K6O)	%
Indiciel Équilibré GPTD (KOC)	%
Répar Actif Cdn Fidelity (JMG)	%
Actions Cdn JF C (JPU)	%
d'actions petite cap CC&L (LW7)	%
Fonds canadien Invesco C (KVQ)	%
Fonds d'act can rech MFS (K5O)	%
Fonds d'actions can MFS (K2W)	%
Frontiere Nord Fidelity (GQB)	%
Indiciel Actions Cdn GPTD (KOY)	%
Actions amér MFS SL (K7O)	%
Actions Américaines JF C (GKS)	%
Fiera Actions américaines (IAK)	%
Fiera Actions intern (ICU)	%
Fiera Actions mondiales (IEQ)	%
Fonds act intern MFS B (KBE)	%
Fonds Fidelity Act. amér. (JNC)	%
Fonds soc mon Invesco C (KWF)	%

Indiciel Action Intl GPTD (GPQ)			%
Indiciel Marché Amér GPTD (KPU)			%
Internationales JF C (GLC)			%
Valeur inter MFS SL (SG7)			%
Valeur mondial MFS SL (KH5)			%
		<b>Total</b>	<b>100 %</b>

Si le total n'est pas égal à 100 % ou si vous omettez de fournir ces renseignements, la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie se réserve le droit d'affecter la différence ou le montant total au fonds par défaut choisi par le promoteur du régime, soit le Fonds Repère Sun Life dont l'échéance s'approche le plus de votre 65<sup>e</sup> anniversaire sans toutefois le dépasser.

## 9 Votre autorisation et votre signature

Je désire souscrire un RER qui sera établi en vertu de la police de rente collective établie par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie.

Je demande à la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie de faire enregistrer le RER comme un régime enregistré d'épargne retraite (REER) aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et, s'il y a lieu, de la Loi sur les impôts du Québec. J'autorise le promoteur du régime dont le nom figure dans la présente à agir comme mon mandataire pour toutes les questions relatives au RER, incluant les retenues sur salaire, le cas échéant.

Je m'engage à observer les dispositions du régime collectif et, le cas échéant, de toute annexe relative à l'immobilisation des fonds. Je reconnais qu'en adhérant au régime, je suis lié par les conditions du contrat du régime collectif d'épargne\* entre le promoteur de mon régime et la Financière Sun Life, dont les renseignements applicables m'ont été ou me seront fournis ou ont été mis à ma disposition par la Financière Sun Life ou le promoteur de mon régime dans le cadre du processus d'adhésion. Je comprends que les fonds proposés dans le cadre de mon régime sont offerts en vertu d'un contrat de régime collectif d'épargne établi au nom du promoteur de mon régime par la Financière Sun Life.

J'autorise la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie (la «Sun Life»), ses mandataires et ses fournisseurs de services à recueillir, à utiliser et à communiquer mes renseignements personnels au promoteur de mon régime, à ses mandataires et à ses fournisseurs de services, aux fins de la gestion administrative du régime.

J'autorise également la Sun Life, ses mandataires et ses fournisseurs de services à communiquer mes renseignements personnels au conseiller désigné par le promoteur de mon régime, le cas échéant, ou à mon conseiller personnel afin de pouvoir donner des conseils liés au régime.

\* Le contrat du régime collectif d'épargne inclut une police de rente collective établie par la Sun Life.

À moins que je ne coche la case «Non» ci-dessous, j'autorise les compagnies du groupe Financière Sun Life\*\*, leurs mandataires et les personnes qui leur fournissent des services à recueillir, à utiliser et à partager des renseignements me concernant dans le but de m'informer sur d'autres produits et services financiers qui répondent selon eux à mes besoins en évolution.

Non, je refuse de donner cette autorisation.

\*\* Les compagnies du groupe Financière Sun Life ne comprennent que les compagnies indiquées dans les Principes directeurs de la Financière Sun Life en matière de protection des renseignements personnels au Canada, qui sont accessibles sur le site Web de la Financière Sun Life à l'adresse [www.sunlife.ca](http://www.sunlife.ca).

Signature du propriétaire <b>X</b>	Date (jj-mm-aaaa)
---------------------------------------	-------------------

## 10 Protection des renseignements personnels

Pour le groupe Sun Life, la protection de vos renseignements personnels est une priorité. Nous conservons de façon confidentielle des renseignements personnels sur vous et sur les produits et services que vous avez souscrits auprès de notre organisation, pour vous offrir des produits et services de placement, d'assurance et de retraite qui vous aideront à atteindre vos objectifs financiers à toutes les étapes de votre vie. Pour y arriver, nous devons recueillir, utiliser et transmettre vos renseignements personnels à des fins de tarification, d'administration, d'évaluation des dossiers de règlement, de protection contre la fraude, les erreurs ou les fausses représentations, ainsi qu'à des fins juridiques, réglementaires ou contractuelles. Cela peut nous aider aussi à vous informer sur d'autres produits et services qui pourraient répondre à vos besoins en constante évolution. Les seules personnes qui ont accès à vos renseignements personnels sont nos employés, nos partenaires de distribution (tels que les conseillers) et les tiers fournisseurs de services, de même que nos réassureurs. Toute personne que vous aurez autorisée pourra également avoir accès à vos renseignements personnels. Dans certains cas, à moins que cela soit interdit, ces personnes peuvent être établies à l'extérieur du Canada, et vos renseignements personnels pourraient alors être régis par les lois qui sont en vigueur dans d'autres pays. Vous pouvez vous informer sur les renseignements contenus dans nos dossiers à votre sujet et, le cas échéant, nous demander par écrit d'y apporter des corrections. Pour en savoir davantage sur nos pratiques en matière de protection des renseignements personnels, visitez le [www.sunlife.ca/confidentialite](http://www.sunlife.ca/confidentialite).

Les produits et services des Régimes collectifs de retraite sont offerts par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Financière Sun Life.







## Protection des renseignements personnels

Pour le groupe Sun Life, la protection de vos renseignements personnels est une priorité. Nous conservons de façon confidentielle des renseignements personnels sur vous et sur les produits et services que vous avez souscrits auprès de notre organisation, pour vous offrir des produits et services de placement, d'assurance et de retraite qui vous aideront à atteindre vos objectifs financiers à toutes les étapes de votre vie. Pour y arriver, nous devons recueillir, utiliser et transmettre vos renseignements personnels à des fins de tarification, d'administration, d'évaluation des dossiers de règlement, de protection contre la fraude, les erreurs ou les fausses représentations, ainsi qu'à des fins de conformité et d'exigences réglementaires ou contractuelles. Cela nous aide aussi à vous informer sur d'autres produits et services qui pourraient répondre à vos besoins en constante évolution. Les seules personnes qui ont accès à vos renseignements personnels sont nos employés, nos partenaires de distribution (tels que les conseillers) et les tiers fournisseurs de services, de même que nos réassureurs. Toute personne que vous aurez autorisée pourra également avoir accès à vos renseignements personnels. Dans certains cas, ces personnes peuvent être établies à l'extérieur du Canada, et vos renseignements personnels pourraient alors être régis par les lois qui sont en vigueur dans d'autres pays. Vous pouvez vous informer sur les renseignements contenus dans nos dossiers à votre sujet et, le cas échéant, nous demander par écrit d'y apporter des corrections. Pour en savoir davantage sur nos pratiques en matière de protection des renseignements personnels, visitez le site [sunlife.ca/confidentialite](http://sunlife.ca/confidentialite).

### Un plus grand choix pour une meilleure communication

La Sun Life s'engage à vous fournir les renseignements nécessaires pour vous tenir au courant et vous faire bénéficier au maximum de votre régime. Nous nous engageons aussi à recourir davantage aux canaux électroniques dans nos communications pour qu'ensemble, nous réduisions la quantité de papier que nous utilisons, et que nous soyons tous encore plus écologiques!

Nous avons ajouté de nouvelles préférences en matière de communications pour vous permettre de nous indiquer la manière dont vous souhaitez recevoir de l'information de notre part. Grâce aux changements apportés, nous serons plus à même de nous conformer à la nouvelle loi visant l'élimination des pourriels (projet de loi C-28), qui touche l'ensemble des communications électroniques.

Nous avons également mis à jour nos Principes directeurs en matière de protection des renseignements personnels afin d'indiquer le choix que vous avez de recevoir ou non des renseignements de la Sun Life sur d'autres produits et services. Rendez-vous sur le site [sunlife.ca/confidentialite](http://sunlife.ca/confidentialite) pour consulter nos principes directeurs en matière de protection des renseignements personnels.

Si vous souhaitez changer vos préférences en ce qui a trait aux renseignements que nous vous envoyons, vous pouvez le faire en visitant la page sur les préférences en matière de communications, à la section Profil du site [masunlife.ca](http://masunlife.ca), ou en appelant au Centre de service à la clientèle de la Sun Life.

## Incidence fiscale

Il n'y a aucune incidence fiscale lorsque des sommes sont transférées à l'intérieur de la portion enregistrée de votre régime d'épargne-retraite. Toutefois, les transferts ou les retraits que vous effectuez dans la portion non enregistrée du régime pourraient donner lieu à des gains ou à des pertes en capital. Un gain en capital représente le bénéfice que vous réalisez lorsque vous vendez un placement à un prix supérieur à son coût moyen. Une perte en capital représente la perte que vous subissez lorsque vous vendez un placement à un prix inférieur à son coût moyen. Des gains ou des pertes en capital peuvent également être réalisées lorsque le gestionnaire de fonds distincts vend des placements dont le fonds est composé ou lors de la vente de fonds sous-jacents.


Les gains ou les pertes en capital doivent vous être communiqués dans l'année où l'opération de transfert ou de retrait a eu lieu. Vous pouvez vous servir de vos pertes en capital pour contrebalancer l'incidence fiscale d'autres gains en capital réalisés pendant l'année d'imposition en cours, les trois années d'imposition précédentes ou une année d'imposition à venir.

## Avertissement

Le présent document vise à fournir des renseignements d'ordre général et l'information qu'il renferme reflète fidèlement la réalité à la date indiquée à la dernière page. Les conditions du marché et d'autres facteurs sont appelés à changer, ce qui peut avoir une incidence favorable ou défavorable sur une ou plusieurs catégories de titres. Les hypothèses de placement utilisées reposent sur des statistiques de rendement; ces statistiques ne constituent pas nécessairement une indication des rendements ultérieurs. Afin d'adopter un modèle de répartition de l'actif qui convient à vos besoins particuliers, vous devriez consulter un spécialiste du domaine financier compétent qui connaît votre situation financière personnelle et votre profil de tolérance au risque.

Le mot «fonds» tel qu'il est utilisé dans le présent document s'entend des fonds distincts, des fonds communs de placement ou des modèles ou portefeuilles de répartition de l'actif qui peuvent être offerts dans le cadre de votre régime.

Bien que nous utilisions l'expression «mon argent» dans le présent guide, les cotisations versées dans les fonds garantis et dans les fonds distincts ainsi que le rendement qu'elles produisent sont, tant qu'ils s'inscrivent dans une police de rente collective établie par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie (la «Sun Life»), la propriété de la Sun Life. Communiquez avec le Centre de service à la clientèle de la Sun Life, les jours ouvrables entre 8 h et 20 h HE, si vous avez des questions au sujet de votre régime au travail.



Si vous avez des questions au sujet de votre régime au travail, veuillez communiquer avec nous entre 8 h et 20 h HE, les jours ouvrables, au 1-866-733-8613.

**C06DW, 01**  
**REER, REERc**

04/20-pu-cm  
20-000396

©Le guide mon argent @u travail est protégé par le droit d'auteur. Tous droits réservés.  
Toute reproduction, par quelque procédé que ce soit, de l'information figurant dans le présent document est interdite.

©Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, 2020.

La vie est plus radieuse sous le soleil

 **Sun Life**